



PAR COURRIEL

Québec, le 6 mai 2021

N/Réf. : 2021-11278

OBJET : Réponse à votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)

Madame,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue au ministère de la Sécurité publique (MSP), le 8 avril 2021, visant à obtenir les documents suivants :

1. tous les documents, statistiques ou tableaux résumés permettant de savoir le nombre et le type d'armes à feu saisies aux palais de justice de Montréal, Québec, Gatineau, Trois-Rivières, Laval, Longueuil, etc. pour les années 2010 à aujourd'hui, ventiler par année, par type d'armes saisies et par palais de justice;
2. tous les documents ou tableaux résumés permettant de savoir le nombre total d'homicides, par année, par type d'armes à feu ainsi que par armes blanches pour les années 2010 à aujourd'hui, par région administrative. Une approximation me conviendrait également;
3. tous les documents ou tableaux résumés permettant de savoir le nombre de propriétaires d'arme à feu qui ont enregistré leur arme à feu du 29 janvier 2018 à aujourd'hui, ainsi que le nombre moyen d'armes à feu enregistré par propriétaire;
4. tous les documents ou tableaux résumés permettant de savoir le nombre total d'armes à feu enregistrées auprès du Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF), par mois, du 29 janvier 2018 à aujourd'hui;
5. le nombre d'armes à feu qui ont été immatriculées par les commerçants depuis la mise en œuvre du site Internet du SIAF;
6. tous les documents ou tableaux résumés permettant de savoir le coût de toutes les dépenses de développement et de mise en œuvre (création du logiciel et de l'infrastructure technologique, maintien du service, frais immobiliers, frais de bureau, frais administratifs, frais de personnel, publicités, etc.) du Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF) par année depuis son annonce en juin 2016.

... 2

Au terme de nos recherches, nous accédons à votre demande en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après nommée Loi sur l'accès). Ainsi, nous vous apportons les précisions qui suivent.

Point 1

Une seule arme à feu a été saisie dans la période couverte par votre demande, soit de 2010 à aujourd'hui. Le 29 octobre 2015, un pistolet de calibre .22 a été saisi au palais de justice de Québec.

Point 2

Vous trouverez ci-joint le document intitulé : « Homicides par arme à feu et par arme blanche ».

Points 3, 4 et 5

Vous trouverez ci-annexé les données recherchées dans le document intitulé : « Proportion des armes à feu immatriculées sur l'inventaire total ».

Point 6

Dans le cadre de nos démarches, nous avons repéré deux (2) documents que vous trouverez ci-joints. Ils contiennent les informations recherchées.

- L'un des documents provient d'une fiche ministérielle produite pour le compte des membres (élus) de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec, et ce, dans le cadre de l'Étude des crédits budgétaires 2020-2021 du ministère de la Sécurité publique.

Une version plus récente de celle-ci, produite pour l'Étude des crédits budgétaires 2021-2022, sera disponible prochainement sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec à cet endroit :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci/mandats/Mandat-44801/index.html>

- L'autre document est intitulé, « Service des immatriculations des armes à feu – suivi des coûts », couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020. Il convient de vous préciser que les données pour l'année 2020-2021 constituent des prévisions.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez ci-annexé un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Carole Rochéleau

p. j. Article de la Loi sur l'accès
Avis de recours en révision
Documents

AVIS DE RECOURS

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après nommé la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

Les coordonnées de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Bureau de Québec

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Bureau de Montréal

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 de la Loi (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET
SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
(CHAPITRE A-2.1)**

ARTICLE

CHAPITRE 1I

APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

COMMUNICATION DE STATISTIQUES

HOMICIDES PAR ARME À FEU ET ARME BLANCHE

Réf. : 2021-11278

TABEAU 1 – ÉVOLUTION DU NOMBRE D’HOMICIDES PAR ARME À FEU (AFF)¹ ET ARME BLANCHE (AB)² PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2010 À 2019^{P3}

RÉGION ADMINISTRATIVE	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018A		2019P	
	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)	AFF (N)	AB (N)
BAS-SAINT-LAURENT	2	1	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0	2
CAPITALE-NATIONALE	0	1	0	2	1	1	0	1	0	4	0	1	0	2	6	1	1	2	0	5
MAURICIE	0	1	0	1	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	2	1	2	0	1	0
ESTRIE	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	1
MONTRÉAL	12	14	13	13	12	9	13	10	13	9	11	15	11	8	8	10	14	15	10	12
OUTAOUAIS	0	1	2	0	2	4	1	5	2	1	1	0	1	1	1	0	0	3	1	0
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	1
CÔTE-NORD	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	0
NORD-DU-QUÉBEC	0	2	0	3	1	4	1	0	0	0	1	1	0	2	0	6	2	2	1	2
GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1
CHAUDIÈRE-APPALACHES	0	0	0	2	1	0	0	0	3	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0
LAVAL	0	1	1	0	2	0	2	1	1	0	0	3	4	0	0	2	2	0	3	3
LANAUDIÈRE	3	0	4	1	1	0	1	1	1	3	7	2	1	0	0	1	1	1	2	0

¹ Inclut les armes automatiques, les carabines ou fusils à canon scié, les armes de poing, les carabines y compris le fusil et les autres armes similaires à une arme à feu.

² Inclut les couteaux, les autres instruments tranchants ou pointus et les objets contondants.

³ Les autres catégories d’armes sont les explosifs, le feu, la force physique et les autres armes.

RÉGION ADMINISTRATIVE	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018A		2019P	
	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB	AFF	AB
	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)	(N)
LAURENTIDES	1	0	3	0	4	3	1	0	2	1	1	0	2	1	4	2	1	0	1	1
MONTÉRÉGIE	2	3	2	5	5	1	2	2	2	2	5	3	3	3	5	3	3	3	4	2
CENTRE-DU-QUÉBEC	0	2	1	2	2	0	1	1	0	1	0	0	0	1	2	0	1	0	0	1
ENSEMBLE DU QUÉBEC	20	26	28	29	33	29	22	22	28	23	27	27	24	18	31	32	29	30	25	31

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

TABLEAU 2 – ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX D'HOMICIDE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2010 À 2019^p

Région administrative	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018a		2019p	
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total	
	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux	Nbr	Taux
Bas-Saint-Laurent	3	1,5	3	1,5	4	2,0	1	0,5	2	1,0	1	0,5	0	0,0	2	1,0	0	0,0	1	0,5
Saguenay—Lac-Saint-Jean	0	0,0	1	0,4	5	1,8	0	0,0	0	0,0	3	1,1	5	1,8	2	0,7	2	0,7	3	1,1
Capitale-Nationale	5	0,7	3	0,4	4	0,6	5	0,7	4	0,5	2	0,3	2	0,3	9	1,2	5	0,7	6	0,8
Mauricie	2	0,8	2	0,8	0	0,0	1	0,4	3	1,1	1	0,4	0	0,0	3	1,1	4	1,5	1	0,4
Estrie	0	0,0	1	0,3	4	1,3	1	0,3	0	0,0	1	0,3	1	0,3	2	0,6	5	1,5	2	0,6
Montréal	37	1,9	35	1,8	36	1,9	29	1,5	28	1,4	29	1,5	24	1,2	24	1,2	32	1,6	25	1,2
Outaouais	1	0,3	5	1,4	7	1,9	7	1,8	4	1,0	2	0,5	4	1,0	2	0,5	5	1,3	3	0,8
Abitibi-Témiscamingue	2	1,4	0	0,0	4	2,7	0	0,0	1	0,7	3	2,0	2	1,4	0	0,0	1	0,7	1	0,7
Côte-Nord	0	0,0	1	1,1	1	1,0	1	1,0	0	0,0	0	0,0	1	1,1	1	1,1	2	2,2	1	1,1
Nord-du-Québec	3	7,2	4	9,4	6	13,8	5	11,3	3	6,8	3	6,7	3	6,7	8	17,8	4	8,8	7	15,3
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0,0	0	0,0	1	1,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	1,1	3	3,3	2	2,2
Chaudière-Appalaches	2	0,5	6	1,5	2	0,5	0	0,0	4	1,0	0	0,0	0	0,0	4	0,9	0	0,0	0	0,0
Laval	3	0,8	3	0,7	2	0,5	5	1,2	1	0,2	3	0,7	5	1,2	2	0,5	5	1,2	8	1,8
Lanaudière	3	0,6	10	2,1	3	0,6	4	0,8	5	1,0	14	2,8	1	0,2	6	1,2	3	0,6	5	1,0
Laurentides	3	0,5	5	0,9	8	1,4	3	0,5	5	0,9	4	0,7	7	1,2	11	1,8	5	0,8	5	0,8
Montérégie	10	0,7	14	1,0	8	0,5	9	0,6	9	0,6	12	0,8	10	0,7	9	0,6	9	0,6	8	0,5
Centre-du-Québec	6	2,6	7	3,0	11	4,6	2	0,8	1	0,4	1	0,4	1	0,4	4	1,6	2	0,8	1	0,4
Ensemble du Québec	80	1,0	100	1,3	106	1,3	73	0,9	70	0,9	79	1,0	66	0,8	90	1,1	87	1,0	79	0,9

a : données actualisées p : données provisoires

Source : ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2



NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- Le ministère de la Sécurité publique recueille de l'information sur les affaires criminelles déclarées par les corps de police au Québec en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (Programme DUC 2.2).
- La banque de données colligeant les statistiques criminelles est dynamique et est mise à jour mensuellement.
 - L'extraction des données officielles est réalisée quelques mois après la fin de l'année suivante et un processus de validation annuel est appliqué afin d'assurer la qualité des données. Les statistiques présentées pour :
 - les années 2010 à 2018 sont actualisées et finales, celles-ci ayant franchi toutes les étapes du processus de validation;
 - l'année 2019 sont provisoires et sujettes à changement, selon la progression des enquêtes. Elles deviendront finales en 2021 à la fin du processus de validation;
 - Cette procédure permet d'obtenir les données les plus fiables, notamment sur l'auteur présumé et le classement du dossier.
- Le Programme DUC 2.2 permet d'obtenir davantage d'informations sur les victimes. Dans le présent document, cela concerne uniquement les affaires d'homicides.
- Limite des statistiques sur l'arme ayant causé des lésions corporelles.
 - Le Programme DUC 2.2 permet l'enregistrement d'informations sur le type d'arme ayant causé les lésions corporelles les plus graves à la victime lors d'un crime violent. Toutefois, un nombre élevé d'affaires criminelles n'ont aucune information d'inscrite à cet effet.
- Le pourcentage élevé de réponses incomplètes ou dont l'arme est inconnue commande une grande prudence lors de l'utilisation de ces données.

8. Proportion des armes à feu immatriculées sur l'inventaire total

31 décembre 2018

Définition : Nombre d'armes à feu (immatriculées) inscrites au FIAF.

Provenance des données: Les données proviennent d'une extraction à partir de la table "X".

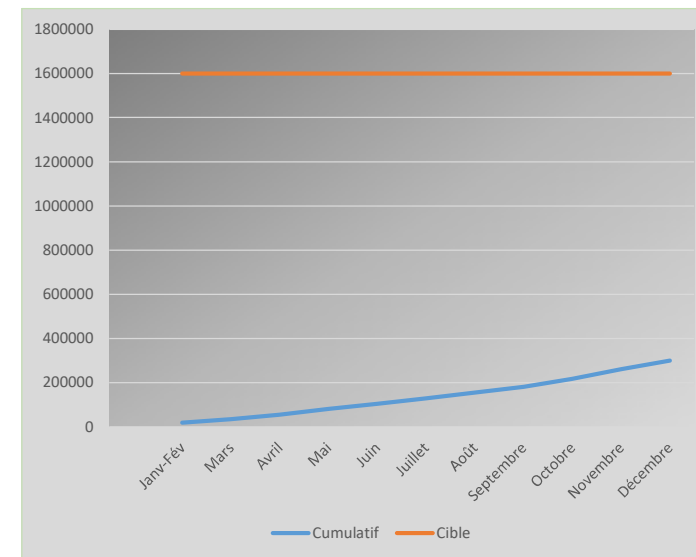
AAF inscrites	Taux atteinte cible	Cumulatif AAF inscrites	Cumulatif Taux atteinte cible
39 379	2,5%	300 553	18,8%

8.1 Volume de propriétaires inscrits au FIAF selon la période

	Type de propriétaire	
	Particulier	Entreprise
Janv-Fév	5 394	84
Mars	4 190	47
Avril	4 792	18
Mai	7 885	17
Juin	7 672	11
Juillet	7 153	4
Août	7 870	5
Septembre	8 304	7
Octobre	11 016	10
Novembre	12 597	10
Décembre	10 827	14
Janvier		
Février		
Mars		
TOTAL	87 700	227

8.2 Volume d'armes à feu inscrites au FIAF

Mois	Type de propriétaire		TOTAL	Cumulatif	Taux atteinte de la cible (1,6M)
	Particulier	Entreprise			
Janv-Fév	15 630	2 783	18 413	18 413	1,2%
Mars	12 913	4 378	17 291	35 704	1,1%
Avril	15 693	2 838	18 531	54 235	1,2%
Mai	22 346	3 870	26 216	80 451	1,6%
Juin	21 663	2 266	23 929	104 380	1,5%
Juillet	22 211	2 544	24 755	129 135	1,5%
Août	22 983	3 292	26 275	155 410	1,6%
Septembre	23 045	2 542	25 587	180 997	1,6%
Octobre	32 867	3 390	36 257	217 254	2,3%
Novembre	40 734	3 186	43 920	261 174	2,7%
Décembre	34 255	5 124	39 379	300 553	2,5%
Janvier			0		0,0%
Février			0		0,0%
Mars			0		0,0%
TOTAL	264 340	36 213	300 553		18,8%



9. Contrôle et surveillance des risques

9.1 Proportion d'armes immatriculées par particulier selon la période

	1 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 100	101 et plus
Janv-Fév	5 062	58	4	0	0	0
Mars	4 416	57	4	0	0	0
Avril	4 905	97	3	0	0	0
Mai	7 899	89	3	1	1	0
Juin	8 161	90	4	1	0	0
Juillet	7 352	98	8	0	4	0
Août	8 005	1 004	6	2	1	0
Septembre	9 035	117	4	1	1	0
Octobre	11 415	155	6	1	1	0
Novembre	13 177	163	10	0	2	0
Décembre	11 884	138	9	2	0	1
Janvier						
Février						
Mars						

9.2 Tentatives d'immatriculation d'armes

	Propriétaires nés av. 1900	Propriétaires de - 18 ans
Janv-Fév	2	0
Mars	1	0
Avril	0	0
Mai	1	0
Juin	2	0
Juillet	0	1
Août	1	0
Septembre	1	1
Octobre	1	0
Novembre	6	5
Décembre	10	12
Janvier		
Février		
Mars		
TOTAL	25	19

* Le nombre cumulatif des armes inscrites d'un mois donné peut être différent de celui apparaissant dans le tableau de bord de gouvernance pour la même période en raison du fait que les extractions effectuées pour produire ces données peuvent avoir été effectuées à des dates différentes à partir de la même base de données dans laquelle le statut des armes est modifié selon le type de transaction les concernant.

8. Proportion des armes à feu inscrites sur l'inventaire total

31 décembre 2019

Définition : Nombre d'armes à feu inscrites au FIAF.

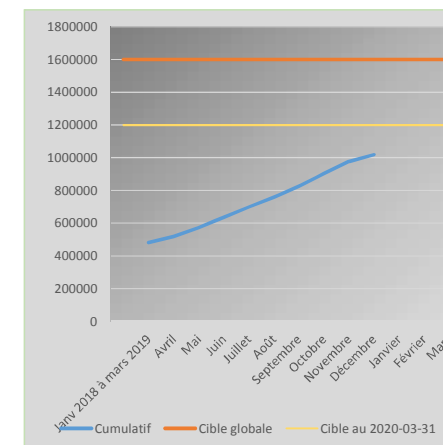
AAF inscrites	Taux atteinte cible globale (1,6 M)	Taux atteinte cible au 2020-03-31 (1,2 M)	Cumulatif AAF inscrites	Cumulatif Taux atteinte cible globale (1,6M)	Cumulatif Taux atteinte cible au 2020-03-31 (1,2 M)
43 039	2,7%	3,6%	1 018 865	63,7%	84,9%

8.1 Volume de propriétaires inscrits au FIAF selon la période

	Type de propriétaire	
	Particulier	Entreprise
Janv 2018 à mars 2019	131 795	273
Avril	8 258	6
Mai	12 166	5
Juin	12 165	5
Juillet	14 580	4
Août	13 890	3
Septembre	17 527	1
Octobre	19 712	2
Novembre	16 829	2
Décembre	9 337	3
Janvier		
Février		
Mars		
TOTAL	256 259	304

8.2 Volume d'armes à feu inscrites au FIAF

Mois	Type de propriétaire		TOTAL	Cumulatif	Taux atteinte de la cible globale (1,6M)	Taux atteinte de la cible au 2020-03-31 (1,2M)
	Particulier	Entreprise				
Janv 2018 à mars 2019	392 699	89 227	481 926	481 926	30,1%	40,2%
Avril	31 951	4 758	36 709	518 635	2,3%	3,1%
Mai	50 474	4 299	54 773	573 408	3,4%	4,6%
Juin	55 329	5 925	61 254	634 662	3,8%	5,1%
Juillet	58 786	5 347	64 133	698 795	4,0%	5,3%
Août	57 696	2 920	60 616	759 411	3,8%	5,1%
Septembre	62 018	2 821	64 839	824 250	4,1%	5,4%
Octobre	75 935	2 823	78 758	903 008	4,9%	6,6%
Novembre	70 813	2 005	72 818	975 826	4,6%	6,1%
Décembre	41 105	1 934	43 039	1 018 865	2,7%	3,6%
Janvier						
Février						
Mars						
TOTAL	896 806	122 059	1 018 865		63,7%	84,9%



9. Contrôle et surveillance des risques

9.1 Proportion d'armes immatriculées par particulier selon la période

	1 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 100	101 et plus
Avril	8 923	264	24	0	1	2
Mai	13 080	438	28	3	1	3
Juin	15 684	540	33	3	0	5
Juillet	15 396	501	24	2	0	3
Août	15 852	415	45	2	2	3
Septembre	19 682	426	40	4	0	4
Octobre	22 545	593	125	9	7	4
Novembre	19 844	652	38	6	3	3
Décembre	11 063	416	21	3	0	2
Janvier						
Février						
Mars						

9.2 Tentatives d'immatriculation d'armes

	Propriétaires nés av. 1900	Propriétaires de - 18 ans
Janv 2018 à mars 2019	54	94
Avril	0	2
Mai	1	1
Juin	1	2
Juillet	3	4
Août	10	7
Septembre	5	3
Octobre	4	8
Novembre	3	5
Décembre	3	8
Janvier		
Février		
Mars		
TOTAL	84	134

* Le nombre cumulatif des armes inscrites est différent de celui du nombre d'armes immatriculées apparaissant dans le TOPO quotidien pour la même période. La requête utilisée pour produire le nombre d'armes inscrites tient compte de tous les numéros uniques d'arme à feu (NUAF) saisis au système en excluant les armes désactivées ainsi que les immatriculations multiples visant la même arme et est donc en lien avec la cible de 1,6 million d'armes estimées sur le territoire québécois.

8. Proportion des armes à feu inscrites sur l'inventaire total

31 décembre 2020

Définition : Nombre d'armes à feu inscrites au FIAF.

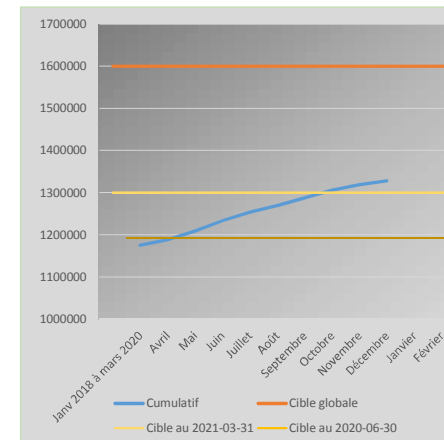
AAF inscrites	Taux atteinte cible au 30-06-2020 (1,2 M)	Taux atteinte cible au 2021-03-31 (1,3 M)	Cumulatif AAF inscrites	Taux atteinte cible globale (1,6M)
9 028	100,0%	100,0%	1 328 394	83,0%

8.1 Volume de propriétaires inscrits au FIAF selon la période

	Type de propriétaire	
	Particulier	Entreprise
Janv 2018 à mars 2020	295 234	309
Avril	4 815	1
Mai	6 769	1
Juin	8 856	2
Juillet	5 446	2
Août	5 321	1
Septembre	5 335	5
Octobre	6 517	2
Novembre	4 069	1
Décembre	2 123	1
Janvier		
Février		
Mars		
TOTAL	344 485	325

8.2 Volume d'armes à feu inscrites au FIAF

	Type de propriétaire		TOTAL	Cumulatif	Taux atteinte de la cible globale (1,6M)	Taux atteinte de la cible au 2020-06-30 (1,2M)	Taux atteinte de la cible au 2021-03-31 (1,3M)
	Particulier	Entreprise					
Janv 2018 à mars 2020	1 043 273	132 103	1 175 376	1 175 376	73,5%	97,9%	90,4%
Avril	10 730	2 521	13 251	1 188 627	74,3%	99,1%	91,4%
Mai	16 519	3 895	20 414	1 209 041	75,8%	100,0%	93,0%
Juin	20 282	3 912	24 194	1 233 235	77,1%	100,0%	94,9%
Juillet	15 877	4 383	20 260	1 253 495	78,3%	100,0%	96,4%
Août	10 866	5 558	16 424	1 269 919	79,4%		97,7%
Septembre	14 425	3 941	18 366	1 288 285	80,5%		99,1%
Octobre	13 681	3 772	17 453	1 305 738	81,6%		100,0%
Novembre	10 065	3 563	13 628	1 319 366	82,5%		100,0%
Décembre	4 948	4 080	9 028	1 328 394	83,0%		
Janvier							
Février							
Mars							
TOTAL	1 160 666	167 728	1 328 394			100 %	100 %



9. Contrôle et surveillance des risques

9.1 Proportion d'armes immatriculées par particulier selon la période

	1 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 100	101 et plus
Avril	6 914	91	3	1	0	1
Mai	10 213	153	13	1	3	2
Juin	14 110	188	6	0	0	2
Juillet	9 406	162	6	0	0	2
Août	10 713	91	12	0	0	2
Septembre	9 996	120	4	1	0	2
Octobre	13 126	94	4	2	0	1
Novembre	8 397	83	4	1	2	0
Décembre	5 038	47	6	1	0	0
Janvier						
Février						
Mars						

9.2 Tentatives d'immatriculation d'armes

	Propriétaires nés av. 1900	Propriétaires de - 18 ans
Janv 2018 à mars 2020	96	134
Avril	2	0
Mai	3	1
Juin	2	1
Juillet	2	1
Août	2	2
Septembre	1	1
Octobre	1	1
Novembre	1	1
Décembre	1	1
Janvier		
Février		
Mars		
TOTAL	111	143

* Le nombre cumulatif des armes inscrites est différent de celui du nombre d'armes immatriculées apparaissant dans le TOPO quotidien pour la même période. La requête utilisée pour produire le nombre d'armes inscrites tient compte de tous les numéros uniques d'arme à feu (NUAF) saisis au système en excluant les armes désactivées ainsi que les immatriculations multiples visant la même arme et est donc en lien avec la cible de 1,6 million d'armes estimées sur le territoire québécois.

8. Proportion des armes à feu inscrites sur l'inventaire total

31 mars 2021

Définition : Nombre d'armes à feu inscrites au FIAF.

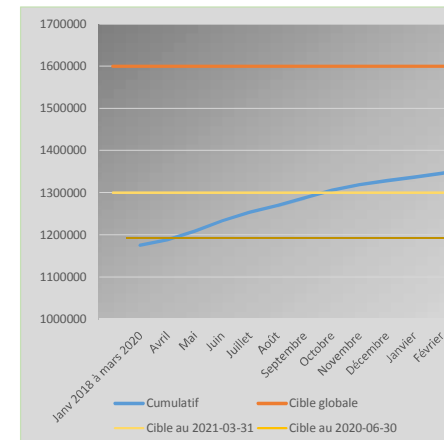
AAF inscrites	Taux atteinte cible au 30-06-2020 (1,2 M)	Taux atteinte cible au 2021-03-31 (1,3 M)	Cumulatif AAF inscrites	Taux atteinte cible globale (1,6M)
10 256	100,0%	100,0%	1 356 577	84,8%

8.1 Volume de propriétaires inscrits au FIAF selon la période

	Type de propriétaire	
	Particulier	Entreprise
Janv 2018 à mars 2020	295 234	309
Avril	4 815	1
Mai	6 769	1
Juin	8 856	2
Juillet	5 446	2
Août	5 321	1
Septembre	5 335	5
Octobre	6 517	2
Novembre	4 069	1
Décembre	2 123	1
Janvier	1 741	2
Février	1 456	2
Mars	1 862	4
TOTAL	349 544	333

8.2 Volume d'armes à feu inscrites au FIAF

	Type de propriétaire		TOTAL	Cumulatif	Taux atteinte de la cible globale (1,6M)	Taux atteinte de la cible au 2020-06-30 (1,2M)	Taux atteinte de la cible au 2021-03-31 (1,3M)
	Particulier	Entreprise					
Janv 2018 à mars 2020	1 043 273	132 103	1 175 376	1 175 376	73,5%	97,9%	90,4%
Avril	10 730	2 521	13 251	1 188 627	74,3%	99,1%	91,4%
Mai	16 519	3 895	20 414	1 209 041	75,8%	100,0%	93,0%
Juin	20 282	3 912	24 194	1 233 235	77,1%	100,0%	94,9%
Juillet	15 877	4 383	20 260	1 253 495	78,3%	100,0%	96,4%
Août	10 866	5 558	16 424	1 269 919	79,4%		97,7%
Septembre	14 425	3 941	18 366	1 288 285	80,5%		99,1%
Octobre	13 681	3 772	17 453	1 305 738	81,6%		100,0%
Novembre	10 065	3 563	13 628	1 319 366	82,5%		100,0%
Décembre	4 948	4 080	9 028	1 328 394	83,0%		
Janvier	5 248	3 308	8 556	1 336 950	83,6%		
Février	5 256	4 115	9 371	1 346 321	84,1%		
Mars	4 977	5 279	10 256	1 356 577	84,8%		
TOTAL	1 176 147	180 430	1 356 577			100 %	100 %



9. Contrôle et surveillance des risques

9.1 Proportion d'armes immatriculées par particulier selon la période

	1 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 100	101 et plus
Avril	6 914	91	3	1	0	1
Mai	10 213	153	13	1	3	2
Juin	14 110	188	6	0	0	2
Juillet	9 406	162	6	0	0	2
Août	10 713	91	12	0	0	2
Septembre	9 996	120	4	1	0	2
Octobre	13 126	94	4	2	0	1
Novembre	8 397	83	4	1	2	0
Décembre	5 038	47	6	1	0	0
Janvier	3 920	51	3	0	1	0
Février	3 648	79	2	0	0	3
Mars	4 652	63	1	1	0	2

9.2 Tentatives d'immatriculation d'armes

	Propriétaires nés av. 1900	Propriétaires de - 18 ans
Janv 2018 à mars 2020	96	134
Avril	2	0
Mai	3	1
Juin	2	1
Juillet	2	1
Août	2	2
Septembre	1	1
Octobre	1	1
Novembre	1	1
Décembre	1	1
Janvier	1	1
Février	1	1
Mars	1	1
TOTAL	114	146

* La requête utilisée pour produire le nombre d'armes inscrites tient compte de tous les numéros uniques d'arme à feu (NUAF) saisis au système en excluant les armes désactivées ainsi que les immatriculations multiples visant la même arme et est donc en lien avec la cible de 1,6 million d'armes estimées sur le territoire québécois.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : MINISTÈRE

QUESTION 22 : Coûts totaux reliés à la mise en place du Service d'immatriculation des armes à feu (SIAF) en précisant :

- a) coûts pour l'exercice 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021;**
- b) parmi ces coûts, quels sont ceux reliés à des frais d'opération du SIAF;**
- c) parmi ces coûts, quels sont ceux reliés à des effectifs;**
- d) parmi ces coûts, quels sont ceux reliés à des publicités.**

	Projet de développement informatique (\$)	Évolution TI (\$)	Opérations (prise d'inventaire) (\$)	Dépenses communications (\$)	Autres dépenses ¹	Total (\$)
Coûts de l'exercice 2016-2017 :	518 900 \$	- \$	- \$	- \$		518 900 \$
Coûts de l'exercice 2017-2018 :	2 590 542 \$	- \$	994 563 \$	120 913 \$		3 706 018 \$
Coûts de l'exercice 2018-2019 :	647 739 \$	1 135 588 \$	5 138 444 \$	699 907 \$	473 056 \$	8 094 734 \$
Coûts estimés pour l'exercice 2019-2020 :	180 109 \$	657 437 \$	6 602 705 \$	37 846 \$	15 073 \$	7 493 170 \$
Coûts estimés du SIAF depuis sa mise en place :	3 937 290 \$	1 793 025 \$	12 735 712 \$	858 666 \$	488 129 \$	19 812 822 \$

Note 1: Les autres dépenses comprennent notamment les frais d'envois massifs pour les correspondances destinées aux détenteurs des armes à feu et une subvention à l'Association des trappeurs cris.

Les coûts représentent une projection au 31 mars 2020.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021*
1- Développement et gestion du SIAF (DEC/MTESS)					
1.1 - Gestion du fichier					
1.1.1- Efforts internes (heures rénumérés - taux CISP)	- \$	657 370 \$	4 336 079 \$	5 028 599 \$	4 406 120 \$
1.1.2- Efforts externes (contrats de services)	- \$	- \$	- \$	353 630 \$	333 551 \$
1.1.3- Services en TI (entretien TI et autre)	- \$	- \$	273 482 \$	1 157 058 \$	698 106 \$
1.1.4- Services en infrastructure et bureautique	- \$	- \$	- \$	- \$	597 547 \$
1.1.5- Dépenses spécifiques	- \$	288 669 \$	528 883 \$	441 571 \$	410 061 \$
1.2- Solution informatique (crédits capitalisable)					
1.2.1 - Développement de la solution informatique (MSP-MTESS-SQ)	518 900 \$	2 590 542 \$	647 739 \$	180 109 \$	- \$
1.2.2 - Améliorations (évolution TI / carnet de commandes - MTESS)	- \$	- \$	1 135 588 \$	268 617 \$	500 000 \$
Sous-total - gestion opérationnelle du SIAF	518 900 \$	3 536 581 \$	6 921 771 \$	7 429 584 \$	6 945 385 \$
2- Autres dépenses (MSP)					
2.1 - Fonctionnement (MSP)					
2.1.1- Plan de communication	- \$	120 913 \$	699 907 \$	37 846 \$	35 000 \$
2.1.2- Autres dépenses de fonctionnement (DGAP)	- \$	271 \$	228 256 \$	15 073 \$	15 000 \$
2.1.3- Autres dépenses de fonctionnement (Autres directions)		2 293 \$	6 300 \$	- \$	- \$
2.2 - Subvention aux communautés autochtones					
2.1.1- Subvention - CTA - Nation crie	- \$	- \$	238 500 \$	- \$	- \$
2.1.2- Subvention - ARK - Inuit	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2.1.3- Subvention - Naskapie	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total - dépenses MSP	- \$	123 476 \$	1 172 963 \$	52 919 \$	50 000 \$
Total des dépenses	518 900 \$	3 660 057 \$	8 094 734 \$	7 482 503 \$	6 995 385 \$

* prévision

Budget prévu / dépenses réelles	Budget prévu	Dépense	Écart
Développement solution / prise d'inventaire (1 avril 2016 au 31 mars 2019)	21 000 000 \$	12 273 691 \$	
Récurrance annuelle (exercice 2019-2020)	5 100 000 \$	7 482 503 \$	
Récurrance annuelle (exercice 2021-2020)	5 100 000 \$	6 995 385 \$	
	31 200 000 \$	26 751 579 \$	4 448 421 \$